

Contrôle du respect des  
Règles de  
Construction

# C.R.C

## Rencontre avec les professionnels de la construction

### 13 juin 2013

---

*Conseils pour la phase  
conception*



PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale des territoires de l'Yonne

# Bureaux d'études spécialisés

---

## En thermique :

- ne pas solliciter le BE après la réalisation du projet pour l'étude thermique réglementaire mais le faire participer à la conception
- Avec la RT2012 et la prise en compte du besoin bioclimatique, la participation d'un thermicien en phase conception est incontournable

## ■ En acoustique :

- Le recours à un BE acoustique peut être évité si l'architecte se préoccupe de ce point dès la conception
- Les conditions d'exécution sont également un élément primordial du respect de la réglementation acoustique
- Une attestation de prise en compte de la réglementation acoustique est obligatoire pour les bâtiments dont le PC a été déposé à compter du 1er janvier 2013 (avec mesures acoustiques en fin de travaux pour les opérations de plus de 10 logements)
- Un diaporama sur le contrôle de l'acoustique sera mis en ligne après la rencontre

# Contrôleur technique

---

- Le recours à un contrôleur technique permet de s'assurer de la bonne prise en compte des règles de construction, tant en phase conception qu'en phase travaux
- Il permet également d'établir les attestations obligatoires à l'achèvement des travaux : accessibilité, thermique, acoustique
- Le recours à un contrôleur technique est donc un gage de respect des règles de construction pour le maître d'ouvrage